



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 23 octobre 2007 à 16 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents M^e Suzanne Ouellet, greffier et Me Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle.

CE-2007-1484*

AUTORISER L'ADDITION D'UN MONTANT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE 1 000 000 \$ À L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2007 - MANDATS À OCTROYER POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR DIVERS PROJETS ULTÉRIEURS À 2007 - SERVICE D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire donner suite à la démarche d'amélioration continue (méthode Kaizen) réalisée en 2007 dans le cadre du processus de préparation du programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer la préparation des plans et devis, la Ville de Gatineau s'est dotée d'une période de transition pour la réalisation de certains projets;

CONSIDÉRANT QUE l'addition d'un montant d'honoraires professionnels de 1 000 000 \$ est nécessaire pour rencontrer ce nouveau processus du programme triennal d'immobilisations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser l'addition d'un montant d'honoraires professionnels de 1 000 000 \$ à l'enveloppe budgétaire 2007, et ce, à même le fonds de roulement.

Le trésorier est autorisé à puiser, à même le fonds de roulement, un montant de 1 000 000 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter de janvier 2008 pour permettre l'amorce de certains projets ultérieurs à 2007.

Les fonds à cette fin, au montant total de 1 000 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------------|--------------|---|
| Futur fonds de roulement | 1 000 000 \$ | Fonds de roulement - Honoraires professionnels PTI 2008 |

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1485* SOUSSION 2007 SP 251 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC DU SHAMAL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 89 880,35 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin Saint-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour l'aménagement du parc du Shamal sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total de 89 880,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 octobre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 89 880,35 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTES | DESCRIPTION | MONTANT |
|--------------|---|--------------|
| 15-50002-001 | Dépense FPTJ | 67 000,00 \$ |
| 06-30200-002 | Fonds des règlements d'emprunt - Aménagement de parcs | 3 452,87 \$ |
| Futur FDI | Futur FDI | 14 694,86 \$ |
| 04-13493 | TPS à recevoir - Ristourne | 4 732,62 \$ |

Le trésorier est autorisé à puiser à même les frais d'aménagement pour fins de parcs 2 \$/m² un montant de 14 694,86 \$ afin de financer l'aménagement du parc du Shamal et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1486* ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR LOUIS CABRAL AU POSTE DE DIRECTEUR - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de directeur du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Louis Cabral au poste de directeur au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Monsieur Louis Cabral sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Cabral sera celui de la classe 7, 4^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Louis Cabral est assujéti aux conditions de travail du recueil des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article K. Monsieur Louis Cabral bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-115 – Service des arts, de la culture et des lettres – Réguliers – Cadre.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1487*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NICOLE LABELLE AU POSTE DE RESPONSABLE PRINCIPALE - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-608, adoptée le 29 mai 2007, acceptait, entre autres, la création du poste de directeur adjoint à la Division des transactions immobilières du Service d'évaluation et des transactions immobilières;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de dotation du poste de directeur adjoint, aucun candidat interne ou externe pouvant assumer les fonctions et responsabilités du poste n'a été retenu;

CONSIDÉRANT QUE ce processus de dotation a permis d'évaluer une candidature externe et que le rapport de la firme d'experts est favorable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications organisationnelles suivantes au Service d'évaluation et des transactions immobilières :

- abolir le poste de directeur adjoint sous la gouverne du directeur du Service d'évaluation et des transactions immobilières;
- créer le poste cadre de responsable principal – transactions immobilières à la Division des transactions immobilières sous la gouverne du directeur du Service d'évaluation et des transactions immobilières et transférer sous sa gouverne tous les postes de la Division des transactions immobilières;
- engager à l'essai et permanence de madame Nicole Labelle au poste cadre de responsable principale – transactions immobilières.

Madame Nicole Labelle sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Labelle est établi, à la classe 5, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier la structure organisationnelle du Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62910-115 – Transactions immobilières – Réguliers – Cadre.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1488* SOUSSION 2007 SP 210 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RÉFECTION DE RUES - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 170 514,78 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux de réfection de rues dans le district électoral des Promenades, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 170 514,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 octobre 2007, cette dernière ayant déposée la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à modifier le budget total des recettes et dépenses de l'année 2007 d'un montant de 161 536,38 \$ représentant la contribution du ministère des Transports du Québec au projet précité et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin au montant total approximatif de 170 514,78 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTES | DESCRIPTION | MONTANT |
|-----------|--|---------------|
| Futur FDI | Travaux de réfection de rues - District des Promenades | 161 536,38 \$ |
| 04-13493 | TPS à recevoir - Ristourne | 8 978,40 \$ |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|----------|---------------|---------------|--|
| 01-82131 | 161 536,38 \$ | | Réseau routier |
| 03-10110 | | 161 536,38 \$ | Dépense immobilisable financée par activité fin. |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 octobre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1489* CAHIER DE MISE EN CANDIDATURE POUR LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a entrepris des démarches pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Été 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu l'appui des commissions scolaires, du Cégep de l'Outaouais et des autres institutions scolaires de la Ville de Gatineau sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra de faire la promotion de l'activité physique auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un appui incontestable de la population, des organismes et des divers intervenants du milieu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil que la Ville de Gatineau dépose le cahier de mise en candidature préparé par le Comité de mise en candidature pour la Finale des Jeux du Québec, été 2010 et s'engage à :

- contribuer financièrement à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec en remettant un montant de 250 000 \$ au comité organisateur;
- signer le protocole d'entente avec Sports-Québec, tel qu'énoncé dans les codes de candidature, et ce, dans les 120 jours suivant sa désignation comme Ville organisatrice de la Finale des Jeux du Québec;
- rendre disponible gratuitement ses installations sportives et équipements pour le déroulement des activités reliées à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec;
- fournir la collaboration et l'assistance nécessaires à l'organisation des activités de la Finale des Jeux du Québec, dans la mesure de ses capacités;
- rendre disponible, sans frais, les ressources humaines nécessaires à l'organisation de cet événement.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants requis aux budgets, soit 80 000 \$ en 2008, 85 000 \$ en 2009 et 85 000 \$ en 2010 représentant la contribution financière de 250 000 \$ à verser au comité organisateur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 octobre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1490*

ENGAGEMENTS FINANCIERS DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a donné son appui pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - Été 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a mandaté un comité pour la rédaction du cahier de mise en candidature;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit déposer son cahier à Sports-Québec, pour le 30 octobre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire démontrer que les sites identifiés pour cet événement sont conformes aux exigences de Sports-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée via une résolution, à modifier son plan quadriennal des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires afin de respecter l'échéancier de la Finale des Jeux du Québec 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter cette résolution qui démontre les engagements financiers des infrastructures sportives et récréatives de la part de la Ville de Gatineau pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec 2010 :

| SITES | TRAVAUX | ANNÉE | MONTANTS |
|-------------------------|--|--------------|-----------------|
| Complexe Mont-Bleu | Clôturer le terrain de soccer | 2008 | 70 000 \$ |
| Parc Moussette | Réfection de la surface de tennis acrylique, la mise aux normes des poteaux et des filets et faire l'entretien des clôtures | 2008 | 100 000 \$ |
| Parc Sanscartier | Terrain de balle, entretien de la clôture et du système d'éclairage | 2009 | 60 000 \$ |
| Parc Sanscartier | Terrain de balle, la mise aux normes des estrades de bois | 2009 | 40 000 \$ |
| Parc du Ruisseau | Resurfaçage du terrain de tennis (remplissage des fentes et de l'acrylique), la mise aux normes des poteaux et filets, l'entretien des clôtures, installation de toile coupe-vent tennis, ajout de bancs | 2009 | 70 000 \$ |
| Complexe Mont-Bleu | Réfection de la piste d'athlétisme | 2008 | 500 000 \$ |
| Complexe Mont-Bleu | Resurfaçage du terrain soccer numéro 3 | 2007 | 60 000 \$ |
| Parc Gilles-Maisonneuve | Construction d'une piste BMX | 2008 | 75 000 \$ |
| Centre sportif | Construction d'un centre sportif (incluant une contribution financière du FIMR de 20 millions) | 2008 | 47 900 000 \$ |
| Complexe Mont-Bleu | Aménagement d'une surface synthétique sportive (incluant une contribution financière du gouvernement du Québec de 1 200 000 \$) | 2008 | 2 400 000 \$ |

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1491*

MODIFICATION DU PLAN QUADRIENNAL DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire obtenir la tenue des Jeux du Québec à l'été 2010;

CONSIDÉRANT QUE les disciplines du BMX et de l'athlétisme sont aux nombres de disciplines officielles des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau ne possède pas de piste de BMX et que la piste d'athlétisme Mont-Bleu n'a pas été rafraîchie depuis 1980;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 400 000 \$ est prévu au plan quadriennal des parcs de 2010 et doit être devancé pour les Jeux du Québec 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier le plan quadriennal des parcs et des infrastructures récréatives, sportives et communautaires de façon à devancer en 2008 la réfection de la piste d'athlétisme au complexe sportif Mont-Bleu prévue au coût de 400 000 \$ et de prévoir la somme additionnelle de 100 000 \$ pour répondre aux normes d'aménagement de la Fédération québécoise d'athlétisme. Ce comité recommande également au conseil de prévoir un montant de 75 000 \$ au plan quadriennal des parcs et des infrastructures pour la construction d'une piste BMX en 2008.

Le plan quadriennal 2007-2010 sera modifié selon le tableau ci-dessous, conditionnellement à l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, été 2010.

| Modification | Parcs | Secteurs | Districts | Village urbain | Travaux recommandés | Classification | Année | Coûts Approximatifs |
|---------------------|----------------------------|-----------------|------------------|-----------------------|------------------------------------|---------------------------|--------------|----------------------------|
| Actuel | Complexe sportif Mont-Bleu | H | 6 | 10 | Réfection de la piste d'athlétisme | Volet II piste athlétisme | 2010 | 400 000 \$ |
| Proposé | Complexe sportif Mont-Bleu | H | 6 | 10 | Réfection de la piste d'athlétisme | Volet II piste athlétisme | 2008 | 500 000 \$ |
| Ajout | Gilles-Maisonneuve | M | 16 | 2 | Construction d'une piste de BMX | Volet IV | 2008 | 75 000 \$ |

Conditionnellement à l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, été 2010, le trésorier est autorisé à inscrire un montant de 175 000 \$ au pro forma du PTI 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 octobre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif